

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 17 novembre 2025 N° CP-2025-8-5-3 N° applicatif 13359

5 ème Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ÉDUCATIF - ENT DANS LES COLLÈGES ET FONCTIONNEMENT DU SITE GALILÉO POUR LE LYCÉE FRANCO-ALLEMAND À STRASBOURG

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les conventions suivantes :

- La convention de partenariat Mon bureau numérique entre les Etablissements scolaires du Grand Est, les Collectivités membre du groupement de commande ENT et les Autorités académiques du Grand Est ;
- L'avenant n°1 à la convention entre les Autorités académiques et les Collectivités membres du groupement de commandes pour le déploiement d'une solution d'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les collèges du Grand Est, permettant de renforcer la coordination entre Etablissements scolaires et Collectivités.
- La convention entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, le collège international Vauban et l'Université de Strasbourg relative au fonctionnement du site Galiléo du Lycée Franco-Allemand du 1er septembre au 31 décembre 2025, afin de soutenir le développement d'un enseignement bilingue et biculturel de qualité.

Ces conventions visent à structurer et à pérenniser des partenariats éducatifs, chacun dans leur domaine spécifique, pour favoriser l'excellence et la coopération dans les établissements du Grand Est.

1. ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'UN AVENANT

Par délibérations n° CP-2017-9-8-3 et n° CP/2017/467, les Commissions permanentes du Conseil Départemental du Haut-Rhin et du Conseil Départemental du Bas-Rhin ont, lors de leurs séances respectives des 6 octobre 2017 et 6 novembre 2017, approuvé la constitution d'un groupement de commandes regroupant la Région Grand Est et l'ensemble des Départements pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) commun

dans les collèges et les lycées. Ce projet visait à maintenir une prestation d'ENT dans les établissements scolaires dans la continuité de l'espace ENTEA (Espace Numérique de Travail en Alsace) dont le marché arrivait à échéance.

Cette plateforme, appelée Mon Bureau Numérique (MBN), est disponible depuis la rentrée de septembre 2018.

Approbation d'un avenant n°1 à la convention de partenariat entre les Etablissements scolaires du Grand Est, les Collectivités membres du groupement de commandes ENT et les Autorités académiques du Grand Est

Par délibérations n° CP-2019-9-8-2 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 11 octobre 2019 et n° CP/2019/538 de la Commission permanente du Conseil départemental du 2 décembre 2019, les deux collectivités ont approuvé la signature d'une convention de partenariat visant à formaliser les responsabilités et les rôles des Rectorats de la Région Grand Est et des Collectivités adhérentes au groupement de commandes dans la mise en œuvre et le suivi d'un dispositif d'ENT dans les collèges et les lycées de la Région Grand Est. Elle précisait particulièrement les conditions de gouvernance et de suivi de la bonne mise en œuvre de l'ENT dans les Etablissements scolaires.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver la signature d'un avenant n°1 à cette convention, joint en annexe n°1 au présent rapport, dont l'objet est d'ajouter à l'ENT des mécanismes pour la sécurité et la sûreté de la communauté éducative et de modifier les informations sur les traitements de données personnelles et les processus permettant la communication des collectivités via l'ENT.

Il intègre également l'évolution administrative du périmètre du groupement de commandes avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace issue de la fusion des départements du Haut Rhin et du Bas Rhin au 1^{er} janvier 2021.

Approbation d'une convention de partenariat entre les Etablissements scolaires du Grand Est, les Collectivités membres du groupement de commandes ENT et les Autorités académiques du Grand Est

Par ailleurs, il est proposé d'approuver la signature d'une convention de partenariat entre les Etablissements scolaires du Grand Est, les Collectivités membres du groupement de commande ENT et les Autorités académiques du Grand Est, jointe en annexe 2 au présent rapport. Son objet consiste à cadrer les objectifs, les responsabilités et les engagements des différents acteurs du projet ENT « Mon Bureau Numérique », que ce soient les Etablissements scolaires du Grand Est, les Autorités académiques du Grand Est et les Collectivités adhérentes au groupement de commandes pour une solution d'espace numérique de travail dans les Etablissements scolaires du Grand Est.

Cette nouvelle convention vient compléter, en y intégrant les Etablissements scolaires, la convention de partenariat pour une solution d'espace numérique de travail dans les Etablissements scolaires du Grand Est, conclue le 21 août 2019, pour laquelle il est proposé ci-dessus de conclure un avenant n°1.

2. FONCTIONNEMENT DU SITE GALILEO DU LYCEE FRANCO-ALLEMAND (LFA) DU 1er SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2025

Contexte et enjeux

La création en 2021 à Strasbourg d'un collège franco-allemand, établissement binational d'enseignement public d'excellence, illustre l'ambition forte de la Collectivité européenne

d'Alsace de développer des parcours éducatifs continus, de l'école primaire au lycée, en renforçant la cohérence entre les différents niveaux d'enseignement.

Préfiguré au sein du Collège international Vauban avec l'ouverture à la rentrée 2021 des premières classes de 6ème (60 élèves), le Lycée Franco-Allemand (LFA) poursuit son développement avec l'ouverture, à la rentrée 2025, de ses deux premières classes de seconde générale.

Afin de répondre aux besoins d'accueil de ces nouveaux lycéens, une solution transitoire a été arrêtée en concertation avec la Région Grand Est, compétente pour les lycées, et l'Éducation nationale, en charge de l'affectation des moyens. Cette solution consiste à utiliser une partie du bâtiment Galiléo, situé au 3 rue Pestalozzi à Strasbourg, propriété de la Région, également occupé par l'Université de Strasbourg jusqu'à la rentrée 2027.

La mise à disposition de ces espaces pour le LFA implique une coordination étroite entre les quatre partenaires suivants :

- La Région Grand Est, propriétaire du bâtiment ;
- La Collectivité européenne d'Alsace, collectivité de rattachement du collège Vauban ;
- L'Etablissement public local d'enseignement (EPLE) collège international Vauban, structure porteuse du LFA;
- L'Université de Strasbourg, autre occupant du site.

Les partenaires conviennent de conclure une convention afin d'organiser le fonctionnement du site Galiléo et d'y accueillir les élèves durant une première période transitoire, du 1er septembre au 31 décembre 2025. À compter du 1er janvier 2026, une nouvelle convention de fonctionnement sera établie, intégrant les retours d'expérience et les observations issues de cette phase initiale.

Contenu de la convention

La convention encadre la période transitoire du 1er septembre au 31 décembre 2025 et précise les modalités suivantes :

- Mise à disposition des locaux : définition des espaces concernés, modalités d'usage et responsabilités des parties.
- Répartition des charges : entre la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'EPLE collège international Vauban, selon les compétences respectives.
- Coordination avec l'Université de Strasbourg : pour les usages partagés, les horaires d'occupation, les responsabilités et les règles de sécurité.
- Sécurité : la Proviseure du LFA assure la fonction de Responsable Unique de Sécurité pour l'ensemble des locaux concernés.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'EPLE Collège international Vauban, support du LFA, et l'Université de Strasbourg, jointe en annexe 3 du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention entre les Etablissements scolaires du Grand Est, les Collectivités membres du groupement de commandes Espace Numérique de Travail et les Autorités académiques du Grand Est, joint en annexe n°1 au présent rapport, dont l'objet est d'ajouter à l'Espace Numérique de Travail des mécanismes pour la sécurité et la sûreté de la communauté éducative et de modifier les informations sur les traitements de données personnelles et les processus permettant la communication des Collectivités via l'Espace Numérique de Travail ;

- D'approuver la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'Etablissement public local d'enseignement collège international Vauban, support du lycée franco-allemand, et l'Université de Strasbourg, relative au fonctionnement du site Galiléo du Lycée franco-allemand du 1er septembre au 31 décembre 2025, jointe en annexe 3 du présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.